

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRETE du MAIRE n°19/2025

Ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'un chemin rural et nomination d'une commissaire enquêtrice

Le Maire de BERSTETT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Vu la délibération n°11 du 25 mars 2025,

Considérant le projet de déclassement du chemin rural situé à Berstett-Gimbrett entre le 6B et le 4 rue de Rumersheim qui n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser,

ARRÊTE

Article 1er : Une enquête publique relative au projet de déclassement du chemin rural situé à Gimbrett entre le 6B et le 4 rue de Rumersheim, chemin qui n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, aura lieu sur le territoire de la commune de Berstett-Gimbrett du lundi 12 mai à 8h00 au mardi 27 mai 2025 à 17h00 soit 16 jours (*15 jours minimum requis*) ;

Article 2 : Mme Julie Knepler Mahler, est désignée comme Commissaire-enquêtrice ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Berstett, siège de l'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci, du lundi 12 mai à 8h00 au mardi 27 mai 2025 à 17h00 pendant les heures d'ouverture habituels de la mairie de Berstett, afin que le public puisse en prendre connaissance et y consigner ses observations ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront également mis à disposition du public à l'occasion de la permanence habituelle à la mairie annexe de Gimbrett le mardi 20 mai de 8h00 à 10h00 et durant la permanence de la commissaire enquêtrice organisée le vendredi 23 mai 2025 entre 10 h 00 et 12 h 00 à la marie annexe de Gimbrett ;

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront disponibles à la consultation et au téléchargement sur le site internet de la mairie : <http://berstett.info>

Article 4 : La Commissaire-enquêtrice recevra en personne les observations du public :

- Le vendredi 23 mai 2025 entre 10h00 et 12h00 à la mairie annexe de Gimbrett
- Le lundi 26 mai 2025 entre 17h00 et 19h00 à la mairie de Berstett

Article 5 : En dehors des heures de permanences de la commissaire enquêtrice, pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations selon les modalités suivantes :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Berstett et en mairie annexe de Gimbrett aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- Par voie postale, à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice, à la mairie de Berstett, 11 rue de la mairie 67 370 Berstett
- Par mail, à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice, à mairie@berstett.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par la commissaire enquêtrice pendant les permanences prévues sont consultables au siège de l'enquête.

Article 6 : À l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par Mme la Commissaire-enquêtrice qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Berstett avec ses conclusions ;

Article 7 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables de Mme la commissaire enquêtrice, sa délibération devrait être motivée,

Article 8 : Le présent arrêté sera affiché et publié au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Bas-Rhin et à Mme la Commissaire-enquêtrice.

Fait à BERSTETT, le 22 avril 2025

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS

